

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance extraordinaire qui se tiendra **le mardi, 23 juillet 2024, à 10 h 20, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

12001, 86^e Avenue - Lot numéro 6 625 207 - District de La Pointe-aux-Prairies

- Permettre que la façade principale d'un bâtiment principal donnant sur plus d'une voie publique puisse faire face à la 86^e Avenue, plutôt qu'au boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'exigé dans l'application du paragraphe 5) du deuxième alinéa de l'article 103 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj